



DOCUMENT DE TRAVAIL

L'EXERCICE DU MANDAT D'ÉLUS ET D'ÉLUES LOCAUX DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Reconnaissance, moyens, attributions, outils de travail, formation et lien avec les parlementaires et avec les institutions nationales et internationales

Pour une revalorisation des droits des élu.es tant au niveau local qu'à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Au niveau des Conseiller.es des Français de l'étranger

- 1 **Renforcer les prérogatives des élus en leur dotant de pouvoir décisionnel** dans l'octroi des bourses scolaires, des subventions visant à soutenir l'action sociale et le Soutien au Tissu Associatif des Français de l'Etranger (STAFE) et du FLAM.
- 2 Doter d'un droit de vote les élus au sein des Conseils des établissements scolaires du réseau AEFÉ. Ils n'ont aujourd'hui qu'une présence consultative.
- 3 **Revalorisation de l'indemnité de fonction et de déplacement** des élus consulaires, ainsi que du président du Conseil consulaire, afin de faciliter leurs déplacements au sein de circonscription élargie, et leur permettant aussi de cotiser à un régime de retraites au titre de leur mandat.
- 4 **Légitimer la fonction des élus** en renforçant leur participation lors des manifestations officielles et autoriser à cette occasion le port de l'écharpe tricolore.
- 5 Doter le conseil consulaire **d'une enveloppe de fonctionnement** pour l'exercice du mandat, par exemple pour l'équipement en numérique et les frais de postes.
- 6 Octroyer un véritable **droit à la formation** qui doit être accompagné de crédits à la formation comme pour les élus locaux en France auprès des organismes de formation habilités.
- 7 Réfléchir à la possibilité pour les élus des Français de l'étranger d'avoir une clause de compétences générales sur tous les sujets concernant les Français de l'étranger.
- 8 Renforcer le **rôle d'influence en matière économique** des élus consulaires en les associant aux réunions des Conseillers du Commerce Extérieur.
- 9 Donner la possibilité aux élus consulaires de signer différents documents officiels comme les **certificats de vie**.

Au niveau de l'Assemblée des Français de l'étranger





L'EXERCICE DU MANDAT D'ÉLUS ET D'ÉLUES LOCAUX DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Reconnaissance, moyens, attributions, outils de travail, formation et lien avec les parlementaires et avec les institutions nationales et internationales

Au niveau de l'Assemblée des Français de l'étranger

- 10 **Renforcer les pouvoirs de l'Assemblée des Français de l'étranger** en lui permettant d'être souveraine sur le vote et l'affectation de son budget.
- 11 Permettre aux élus de l'AFE de décider en toute autonomie de l'**affectation des fonds STAFE** en phase finale d'évaluation des projets.
- 12 Permettre aux élus AFE de voter les **taux de base des aides sociales**.
- 13 **Accroître la présence des Conseillers AFE** au sein des différents établissements publics ou commissions nationales qui sont en lien avec les communautés françaises à l'étranger (Institut Français, France Média Monde, AEFÉ, Commission nationales des bourses etc.)
- 14 Faciliter l'**organisation de rencontres régionales** entre les élus de plusieurs pays et les parlementaires qui souhaiteraient travailler ensemble sur des thèmes communs.
- 15 Permettre aux Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger d'être membres d'associations d'élus nationaux et **faciliter leur intégration dans des instances internationales** (Conseil de l'Europe, OIF...)

Vous souhaitez contribuer à ce texte ?

Pour enrichir ou formuler de nouvelles propositions, n'hésitez pas à nous écrire à coordination@francaisdanslemonde.fr